Image not found or type unknown

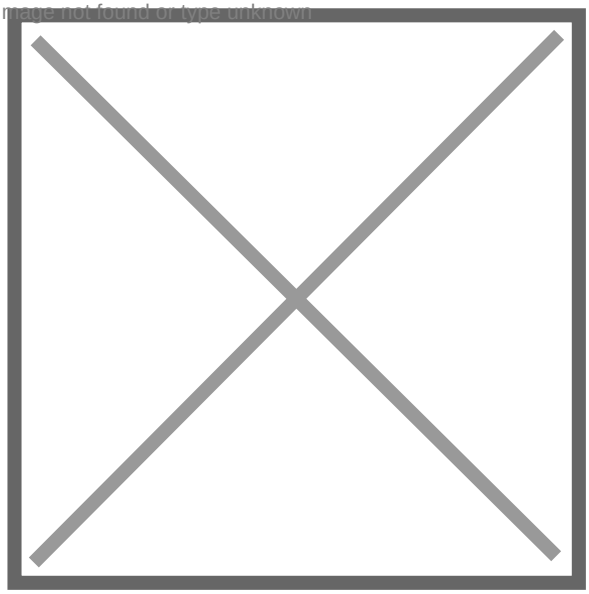

Sans nouvelles de mon avocat

Par **Pasca**, le **02/08/2015** à **21:49**

Bonjour,

J'ai eu un entretien lors duquel mon employeur avait annoncé un CDD de six mois mais une fois en poste, il ne m'a pas fait signé le contrat immédiatement, je n'ai eu mon contrat qu'un mois et demi plus tard, dans lequel il m'annonce que le CDD est de 2 mois, qu'il a ensuite modifié en CDD de 3 mois. Je n'ai pas eu de visite médicale non plus.

J'ai introduit une requête auprès des prud'hommes par le biais d'un avocat, pour requalification d'un CDD en CDI.
L'avocat me demande une certaine somme dont je me suis acquittée du 1/4. J'ai signé la lettre de mission par la suite et il m'a envoyé sa facture au bout de quelques jours et me demande le paiement de la totalité, déduction faite de la somme avancée.

Mon contrat de travail s'est arrêté début Mars, il y a eu une audience qui aurait dû se tenir début Mai mais mon avocat a demandé un report en se basant sur le fait qu'une négociation pourra aboutir très vite.

Un premier montant a été proposé par la partie adverse mais compte tenu du fait que le montant était faible par rapport à ce que je dois payer (honoraires de l'avocat) je lui ai dit que je souhaitais qu'il négociait de manière à ce qu'aucun de nous deux ne soit leurré.

Ce dernier contact date de la fin du mois de Mai et depuis j'envoie des mails et j'essaie de joindre mon avocat au téléphone mais je suis sans nouvelles de lui... Il répond pourtant au téléphone à un de ses clients que je connais.

Que puis-je faire pour gérer cette histoire? Dois-je payer la totalité de la facture avant tout pour qu'il puisse me défendre ? (sachant que je ne peux pas lui payer la facture car je n'ai

toujours pas trouvé de travail). J'ai comme l'impression que son silence ne présage pas de positif mais je ne sais pas quoi faire. Je n'ai pas envie d'être prise au dépourvu à la rentrée.

Merci pour vos conseils.

Par **DSO**, le **06/08/2015** à **18:37**

Bonjour,

Je vous conseille de saisir l'ordre des avocats.

Cdt,
DSO

Par **Pasca**, le **19/08/2015** à **22:07**

Bonsoir,
Merci pour cette réponse. J'y ai pensé mais je me disais que ce serait un affront de porter l'affaire auprès de l'Ordre. Mais si c'est la meilleure solution, je vais le faire.
Merci DSO.

Par **alterego**, le **20/08/2015** à **09:53**

Bonjour,

A titre indicatif, je vous informe ou vous rappelle que c'est actuellement la période des vacances judiciaires (17.07.2015 au 30.08.2015).

Justiciables, il nous appartient de l'accepter et de le comprendre.

"...car je n'ai toujours pas trouvé de travail"

Pourquoi ne pas avoir sollicité bénéficier de l'aide juridictionnelle et demandé la désignation d'un avocat acceptant ce type de rémunération, si vous êtes dans une situation financière délicate ?

Enfin, sachez qu'une procédure devant le Conseil des Prud'hommes peut être longue.

Cordialement

Par **alterego**, le **20/08/2015** à **16:30**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour,

Les vacances judiciaires n'empêchent pas le dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle et il n'y en avait pas lorsque la procédure a été engagée. C'est seulement ce point qui m'avait interpellé.

Il n'y aurait pas de conflit avec l'actuel avocat qui ne lachera rien et auquel on ne peut pas reprocher sa façon de travailler, même si elle paraît choquante aux yeux de certains.

Cordialement

Par **Pasca**, le **23/08/2015** à **23:56**

Bonsoir,
Je n'avais pas pris l'aide juridictionnelle car je ne savais pas que j'y avais droit d'une part et d'autre part, on m'avait conseillé cet avocat comme étant un avocat correct.

Concernant les vacances judiciaires, je ne savais pas que je serais coincée dans cette procédure car en Avril il disait pouvoir obtenir un accord avant les vacances et c'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a jugé utile de ne pas se présenter à la conciliation au mois de Mai, il a demandé un report (octobre). Mais depuis le mois de Mai plus de news... aucune réponse, ni mail ni téléphone...

Par **Pasca**, le **23/08/2015** à **23:58**

Merci pour vos réponses
cordialement

Par **alterego**, le **25/08/2015** à **10:27**

Bonjour,

"Je n'avais pas pris l'aide juridictionnelle car je ne savais pas que j'y avais droit" est une raison des plus légitimes.

Je pense que votre avocat devrait se rapprocher de vous très prochainement puisque audience un octobre, temps pour parfaire votre dossier.

Il sait ce qu'il fait. ***"Plus de news"***, normal si cela ne s'imposait pas. Rapprochez-vous de lui dès la rentrée.

Comme tout justiciable vous êtes impatient, c'est humain.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Pasca**, le **25/08/2015** à **10:49**

Bonjour,
Merci beaucoup pour cette réponse.
Je ne doute pas de l'avocat mais surtout de l'ancien employeur qui voudra faire traîner au maximum. Je vais me rapprocher de lui début septembre et on verra.
Cordialement.

Par **alterego**, le **25/08/2015** à **11:12**

B
onjour,

"mais surtout de l'ancien employeur qui voudra faire traîner au maximum"

Classique et de bonne guerre quelle que soit la partie et l'intérêt qu'elle a de le faire.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés